



# SPM Funds - GLOBAL FLEXIBLE

## RAPPORT DE GESTION MENSUEL | MARS 2024

"Global Flexible" est un compartiment de la SICAV de droit belge "SPM Funds"  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE | Données au 28 mars 2024

### DONNÉES PRINCIPALES

(données issues du prospectus de la SICAV du 07-12-2023)

#### CARACTÉRISTIQUES DE LA SICAV

Nature juridique	Sicav Ucits de droit Belge
Gestionnaire financier	Montségur Finance (Société de Gestion de Portefeuille de droit français)
Dépositaire	Caceis Bank, Belgium Branch
Valorisateur	Caceis Bank, Belgium Branch
Commissaire	EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Direction effective	Sébastien Lippens François Chaulet
Autorisé à la commercialisation	Belgique

#### CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT

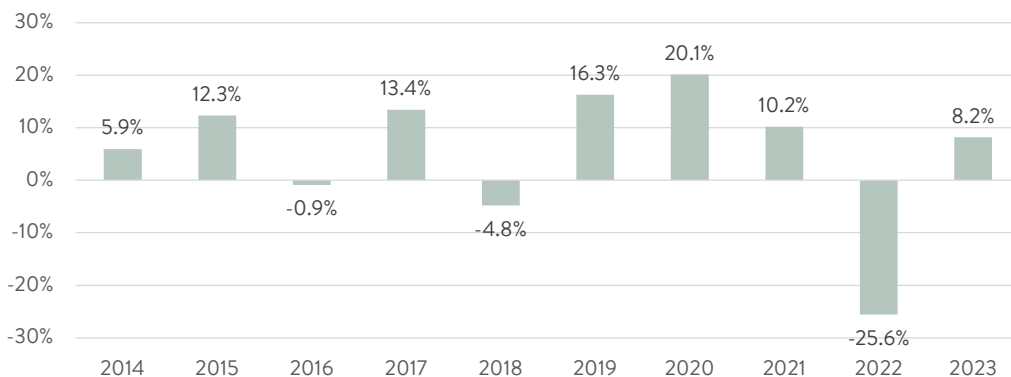
Durée de placement recommandée	5 ans minimum
Swing Price	Oui
Décimalisation	Un millième de part
Durée d'existence du produit	Illimitée
Fréquence du calcul de la VNI	Quotidienne
Publication de la VNI	www.beama.be
Clôture réception ordres	Chaque jour ouvrable avant 12h00
SFDR	Article 6
Date de calcul de la VNI	J+1
Date de paiement ou de remboursement	J+4
Fiscalité belge	
TOB	1.32% / max 4,000 EUR
Précompte Mobilier	30% pour les résidents belges

### OBJECTIF DE GESTION DU COMPARTIMENT

Le Compartiment est géré de manière active. Il est investi entre 0% et 100% en « actions » (directement ou au travers d'OPC) et peut couvrir jusqu'à 100% de son exposition nette en actions en fonction des circonstances du marché. Ces couvertures ne peuvent pas amener le portefeuille à avoir une exposition négative aux marchés actions. Le Compartiment investit principalement (plus de 50% de ses actifs) dans des OPC (Organismes de Placement Collectifs) de gestion passive (OPC qui suivent un indice). Ces OPC peuvent être de type « actions », « obligations », « mixtes », « monétaires » ou « alternatifs ». Le Compartiment a pour objectif de faire bénéficier aux investisseurs de l'évolution des marchés en visant une croissance du capital à moyen et long terme. Il s'adresse à tous types d'investisseurs (retails et institutionnels), souhaitant investir pour une durée de 5 ans minimum. Le Compartiment ne suit pas un indice de référence, le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du Compartiment. Le Règlement Taxonomie : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### PERFORMANCES ANNUALISEES SUR LES 10 DERNIERES ANNEES (Classe C-Cap, source Caceis)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi initialement n'est pas garanti.



### EVOLUTION DE LA VNI DEPUIS LA CREATION (Classe C-Cap, source Caceis)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi initialement n'est pas garanti.



### CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTES PARTS

Parts	ISIN	Ticker Bloomberg	VNI	Création	Frais de gestion	Devise	Souscription minimum	Politique de distribution
P-Cap	BE6290264082	LACDYNP BB	1,443.96	29-12-16	0.5% maximum	EUR	5,000,000 EUR	Capitalisation
P-Dis	BE6290258027	LCDYNPI BB	1,273.72	29-12-16	0.5% maximum	EUR	5,000,000 EUR	Distribution
C-Cap	BE6242970505	LCFL100 BB	1,925.89	26-10-12	1% maximum	EUR	1,000 EUR	Capitalisation
C-Dis	BE6344310253	SPMGFCI BB	1,058.80	28-07-23	1% maximum	EUR	1,000 EUR	Distribution
Y-Cap	BE6291427076	LCDYNYA BB	1,367.47	29-12-16	1.5% maximum	EUR	100 EUR	Capitalisation

### INFORMATIONS RELATIVES AUX PERFORMANCES DES DIFFÉRENTES PARTS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Parts	Rendements cumulés*		Rendements annualisés*			VEV*	Perte Max.*
	2024**	1 an glissant	3 ans	5 ans	Depuis la création	Annualisée 5 ans	
P-Cap	4.2%	12.8%	-2.9%	4.1%	5.2%	12.9%	-30.1%
P-Dis	4.2%	12.6%	-2.9%	4.2%	5.3%	12.9%	-30.3%
C-Cap	4.0%	12.1%	-3.4%	3.6%	5.9%	12.9%	-30.9%
C-Dis	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Y-Cap	3.9%	11.6%	-3.9%	3.1%	4.4%	12.9%	-31.5%

\* Les Rendements et la Perte Max. sont calculés au 28 mars 2024. Les VNI sont fournies par Caceis et la VEV (voir définition dans la glossaire ci-dessous) est calculée par Luxcellence (derniers chiffres disponibles arrêtés à fin décembre 2023). \*\* Les performances depuis le début de l'année (YTD ou Year to Date).

### RISQUES IMPORTANTS POUR LE COMPARTIMENT

#### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions, obligations et autres instruments financiers sans restriction géographique. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part de la SICAV de vous payer. Le capital n'est pas garanti.

**Risque de marché :** risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix des actifs en portefeuille.

**Risque de performance :** le risque de performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque organisme de placement collectif, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties.

**Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie (risque de crédit) :** le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur d'un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.

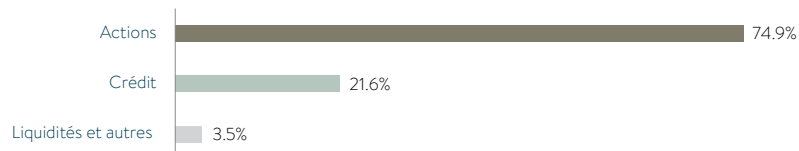
**Risque de liquidité :** risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable.

**Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires :** la performance du Produit dépend de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe donc un risque que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et que la performance du Produit soit inférieure à l'objectif de gestion.

Les informations complètes sur les risques sont disponibles dans le prospectus de la SICAV sur le site de SPM Funds : [www.spmfunds.be/global\\_flexible](http://www.spmfunds.be/global_flexible).

### INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU : 28 MARS 2024 (Source Caceis / fonds sous-jacents)

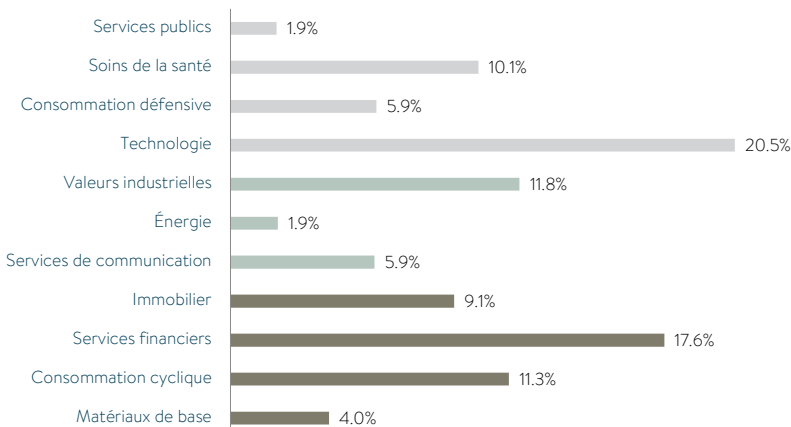
#### ALLOCATION D'ACTIFS



#### 5 PREMIÈRES POSITIONS

Position	Fonds %
BNP Paribas Easy MSCI North America ESG	11.0%
Amundi S&P 500 ESG	10.8%
Amundi Europe Stoxx 600 ESG	10.6%
BNP Paribas Easy MSCI Europe Small Caps SRI	10.1%
iShares € Corp Bond 0-3yr ESG	7.7%

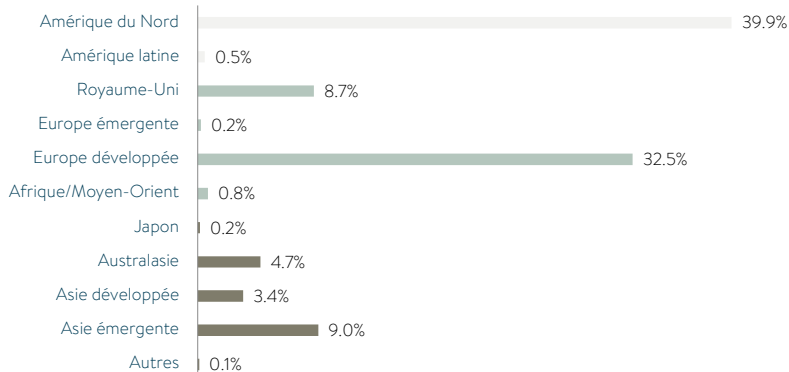
#### ALLOCATION SECTORIELLE DE LA PART ACTIONS (LOOK-THROUGH)



Il se peut que les OPC présentés ci-dessus ne soient pas distribués en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de la SICAV, au DIC (document d'informations clés) avant de prendre une décision finale d'investissement. Sur demande, ces documents ainsi que les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus, en français, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, au siège de la société Montségur Finance ou sur le site internet [www.spmfunds.be/global\\_flexible](http://www.spmfunds.be/global_flexible). Le dernier prix des parts peut être consulté sur le site internet de l'Association Belge des Asset Managers ([www.beama.be](http://www.beama.be)). Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, veuillez contacter Montségur Finance (tél : + 33 1 85 74 10 00 ou [rccl@montsegur.com](mailto:rccl@montsegur.com)) ou auprès de l'organisme assurant le service financier.

### RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS



### EXPOSITION AUX DEVISES

Devise	Fonds %
EUR	87.6%
USD	12.4%
AUTRES	0.0%

### CLASSIFICATION SFDR DES SOUS-JACENTS

Classification	Fonds %
Fonds - article 6	7.1%
Fonds - article 8	79.4%
Fonds - article 9	10.1%
Liquidités et autres	3.4%

### INFORMATIONS PRATIQUES

Sur demande, les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, avant ou après la souscription des parts, auprès de la société SPM Funds, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles (info@spmfunfs.be, tél : +32 2 646 62 06) ou sur le site internet [www.spmfunfs.be/global\\_flexible](http://www.spmfunfs.be/global_flexible). Le dernier prix des parts peut être consulté sur le site internet de l'Association Belge des Asset Managers (<http://www.beama.be/fr>).

### DROITS DES INVESTISSEURS

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, veuillez contacter Montségur Finance (tél : + 33 1 85 74 10 00 durant les heures de bureau ou [rcci@montsegur.com](mailto:rcci@montsegur.com)), auprès de l'organisme assurant le service financier ou sur le site internet [www.montsegur.com](http://www.montsegur.com).

Par ailleurs, la société de gestion Montségur Finance peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

### COMPOSITION DES COÛTS (Calculés par Caceis à fin décembre 2023)

			Part P-Cap	Part P-Dis	Part C-Cap	Part C-Dis	Part Y-Cap
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	Frais de conversion	Si applicable. Veuillez-vous référer à la section conversion du prospectus pour plus d'informations.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1.20%	1.40%	1.76%	1.73%	2.23%
	Coûts de transaction	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons / vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Estimation annualisée basée les 36 derniers mois.	0.23%	0.23%	0.23%	0.23%	0.23%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Pas de commission de performance.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Le tableau ci-dessus indique les différents types de coûts liés à un investissement dans chaque part du compartiment ainsi que leur signification.



# SPM Funds - GLOBAL FLEXIBLE

## RAPPORT DE GESTION MENSUEL | MARS 2024

"Global Flexible" est un compartiment de la SICAV de droit belge "SPM Funds"  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE | Données au 28 mars 2024

### GLOSSAIRE

#### Bêta

En finance, le bêta d'un investissement indique si l'investissement est plus ou moins volatil que le marché dans son ensemble. En général, un bêta inférieur à 1 indique que l'investissement est moins volatil que le marché, alors qu'un bêta supérieur à 1 indique que l'investissement est plus volatil que le marché.

#### Classification SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable. Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un produit. Le Produit ne prend pas en compte de critères ESG et de durabilité dans la politique d'investissement afin de maintenir une indépendance dans sa gestion et conserver des marges de manoeuvre plus flexibles dans le choix de ses investissements. Les informations sur ces critères sont disponibles sur le site internet: [www.spmfunds.be/global\\_flexible](http://www.spmfunds.be/global_flexible) et dans le rapport annuel.

#### ETF / Tracker

ETF est l'acronyme anglais de Exchanged Traded Funds. En France, les ETF sont plus couramment désignés sous le terme de trackers. Les trackers sont de véritables fonds indiciels cotés en bourse qui répliquent la performance d'un indice.

#### Fiscalité

##### - Pour les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques

Pour les actions de capitalisation: le taux de la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) est de 1.32%, tant lors du rachat que lors de la conversion des actions (avec un maximum de EUR 4.000 par transaction). Le compartiment est susceptible d'investir plus de 10% de son patrimoine dans des créances. Par conséquent, lors du rachat de ses parts de capitalisation, l'actionnaire est susceptible de devoir supporter un précompte mobilier de 30% sur la partie de la valeur de rachat de ses actions qui correspond à la composante d'intérêts, plus-values ou moins-values, provenant des créances susvisées. Ce montant de 30% est valable selon la législation en vigueur, le régime fiscal pouvant changer à l'avenir. Pour les actions de distribution : la TOB ne s'applique pas mais les dividendes sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 30%.

##### - Pour les sociétés belges soumises à l'impôt belge des sociétés

Précompte mobilier et impôt des sociétés : les dividendes sont soumis à un précompte mobilier de 30% qui est imputable ou remboursable à la société. Les dividendes et plus-values sont imposables à l'impôt des sociétés au tarif normal. Les moins-values et réductions de valeur ne sont pas fiscalement déductibles. Un investissement dans cette Sicav peut entraîner la perte du tarif réduit progressif de l'impôt des sociétés.

TOB : il n'y a pas de taxe boursière à la sortie.

Les informations ci-dessus sont basées sur la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications. Pour plus d'informations relatives au précompte mobilier et la TOB veuillez contacter votre conseiller financier.

#### Fonds

Les termes « fonds », « funds » ou « fonds de placement » indiquent les Organismes de Placement Collectif (OPC) constitués sous la forme d'une société (Sicav) ou d'un fonds commun de placement (FCP) et également les compartiments de Sicav.

#### Frais courants

Frais prélevés par le compartiment sur une année (y compris frais de gestion). Calculés par Caceis.

#### Look-through

La répartition des classes d'actifs et la répartition géographique sont calculées en prenant en compte la composition des fonds sous-jacents. Seules les informations disponibles à la date du présent rapport sont prises en compte.

#### Perte maximum

La perte maximale historique qu'aurait subi un investisseur malchanceux s'il avait acheté le fonds au plus haut et revendu au plus bas.

#### Synthetic Risk Indicator (SRI)

Le SRI se déduit du MRM et du CRM grâce à une matrice de correspondance. Le MRM est calculé par la volatilité annualisée équivalente à une VaR à 97,5% également appelée VaR-equivalent Volatility ou VEV. Une table de correspondance permet d'affecter un niveau de MRM pour un niveau de volatilité. Le CRM est une méthodologie de risque crédit habituelle qu'on retrouve dans d'autres réglementations (Solvency 2 par exemple). Il faut définir a priori une liste d'agences de notation qu'on utilisera d'une manière systématique. La note à utiliser étant la moyenne des notes d'agence.

#### Swing Pricing

Le swing pricing désigne un processus par lequel la valeur nette d'inventaire (VNI) d'un fonds est ajustée pour refléter les coûts de transaction causés par les entrées et sorties dans ce fonds, à charge des investisseurs entrants et sortants. Le swing pricing peut être un mécanisme utile pour protéger les intérêts des investisseurs existants de l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire. Veuillez consulter le prospectus du fonds pour connaître les conditions exactes d'application.

#### VaR-equivalent Volatility (VEV)

Volatilité annualisée équivalente à une VaR à 97,5% également appelée VaR-equivalent Volatility ou VEV. Elle est calculée sur la période de détention recommandée en utilisant les performances logarithmiques. La VEV sert à calculer le Market Risk Measure (MRM).